

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 066-216602128-20260922-105_2026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt Deux Septembre à Dix Huit Heures Trente.

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Guy ROUQUIE, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 16 septembre 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED-GARCIA, Gérard CEBELLAN, Emma SABATE, Jean-Luc ROMERA, Sébastien CABRI, Monique DEYRES, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Patrick REDA, Christophe PEREZ, Nathalie VILLALONGUE, Sandrine JOUE-MACH, Jean-Michel PONCE, Coralie ZAMORA, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Bénédicte ROGER.

Absents excusés : Emilie MONTANES donne pouvoir à Agnès BLED, Pierre FAGET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Christophe CLARET donne pouvoir à Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY donne pouvoir à Monique DEYRES, Emilie COUVEZ donne pouvoir à Damien CLET, Bastien MONREAL donne pouvoir à Bénédicte ROGER.

En exercice : 27

Présents : 21

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délibération n°105/2026

Demande de subvention pour le projet «Travaux de transition énergétique des bâtiments communaux»

Monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire, présente à l'assemblée, le projet «Travaux de transition énergétique des bâtiments communaux».

La commune de Torreilles souhaite engager un programme de transition énergétique portant sur plusieurs bâtiments communaux pour le remplacement et l'installation de systèmes réversibles de refroidissement et de chauffage performants de type «Pompes à chaleur».

Cette opération vise à améliorer la performance énergétique du patrimoine communal, réduire les consommations d'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant un meilleur confort thermique aux usagers des équipements publics.

Les travaux concernent plusieurs bâtiments communaux :

1. École maternelle Charles Perrault (classes 01 et 02)
2. École maternelle - salle de petite section
3. École maternelle - salle de motricité
4. Salle associative Pont des Arts
5. Mairie (rez-de-chaussée)
6. Mairie (étage)
7. Point Jeunes
8. Appartement de la chapelle de Juhègues
9. Médiathèque
10. Salle associative Méditerranée
11. Centre Technique Municipal (CTM)

L'opération consiste à installer des pompes à chaleur adaptées aux besoins de chaque bâtiment, permettant de remplacer des équipements énergivores et de recourir à une solution de chauffage plus performante et respectueuse de l'environnement.

.../...

Il précise que le coût du projet est estimé à 86 103.56€ HT ;

Ainsi, monsieur Sébastien CABRI propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement comme suit :

Programme de travaux de transition énergétique des bâtiments communaux, installation de pompes à chaleur				
DÉPENSES		RECETTES		
Travaux	86 103,56€	DETR	24 044,00€	27,92%
		Autofinancement	62 059,56€	72,08%
TOTAL	86 103,56€	TOTAL	86 103,56€	100,00%

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de monsieur Sébastien CABRI, adjoint au maire,
 après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget principal de la commune ;

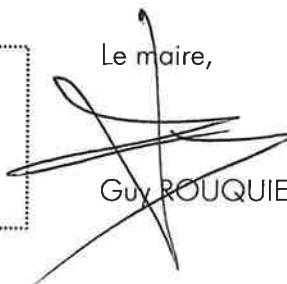
VU le code général des collectivités territoriales ;

➤ DECIDE de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026, d'approuver le plan de financement ci-dessus et de le transmettre aux organismes compétents ;

➤ AUTORISE monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce projet de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
 Les jours, mois et an que dessus.
 Certifiée exécutoire suivant transmission
 En préfecture du : 24 SEP. 2026
 Et publication du : 24 SEP. 2026

Le maire,


 Guy ROUQUIE



La secrétaire,


 Bénédicte ROGER